Projet de coopération entre paysans locaux

Nous avons choisi les formes légales de cette coopération dont nous parlons depuis plusieurs mois : les producteurs se regrouperont de leur côté au sein d'une « **Banque de Travail** » - sous ce nom barbare se cache en fait une structure simple ne nécessitant aucune démarche officielle, correspondant à **une réserve de soutien et d'entraide** entre paysans – et vendront leur production à une **association** dont la vocation sera de **soutenir cette coopération paysanne**.

Un système de pré-commande sera mis en place par le biais d'un **site internet** géré par les producteurs participant à ce système d'entraide, et accessible aux adhérents sur inscription. Il n'y aura aucune obligation à commander toutes les semaines et chacun pourra choisir les produits qu'il souhaite acheter. Une livraison hebdomadaire sera mise en place pour la distribution des paniers.

Les paysans à l'initiative de ce projet sont Irène Rieu, paysanne boulangère de Montbazin, Frédéric Loeb, François Alvernhe, Pauline Rios et Matthieu Dell'Ova, maraîchers de Poussan. Marie-Christine et Jean-François Negret, éleveurs de Poussan. Ils se chargent de mettre en place le fonctionnement commun interne aux producteurs, mais nous avons besoin aujourd'hui que les personnes intéressées par ce projet se manifestent auprès du groupe chargé de créer l'association (contact : ctjp007@free.fr). Nous vous proposons pour commencer des bases auxquelles nous avons réfléchies, pour définir le partage des tâches afin que tout ceci soit possible dans de bonnes conditions.

1°/ Bases pour un cahier des charges de la future association

- L'association se fournit exclusivement auprès des paysans réunis dans ladite « banque de travail ».
- Ce sont ces paysans qui fixent leurs prix et les productions qu'ils proposent à l'association.
- L'association peut proposer des nouveaux producteurs pour qu'ils rejoignent le système d'entraide, mais ce sont les producteurs déjà groupés qui décident de les intégrer ou non.
- Ce sont les paysans qui gèrent le site internet qui leur permet de présenter leurs produits et de se répartir les commandes.
- Suite à des difficultés diverses, les paysans peuvent être amenés à utiliser des productions extérieures, par exemple du blé acheté pour compenser une mauvaise récolte ou des plants achetés pour compenser des semis ratés. Cela dit les paysans réunis ici refusent la pratique de « l'achat-revente » : ils ne revendront donc directement aucun produit non issu de leur travail.
- Bien que les producteurs n'aient pas l'obligation d'avoir le label AB, ils s'engagent à travailler selon des méthodes garantissant une production saine (exemples : pas d'OGM, pas de pesticides « chimiques » ni engrais de synthèse).
- Par souci de transparence, les producteurs proposent que les lieux d'exploitation puissent être visités par les membres de l'association au moins une fois par an lors d'une demijournée « portes ouvertes ».
- Une communication régulière et bienveillante entre l'association et les paysans doit être garantie afin de gérer au mieux les problèmes qui pourront survenir.
- Il est difficile d'estimer avec précision le nombre d'adhérents nécessaire pour que les différents producteurs écoulent leur production. Les paysans proposent de commencer avec un minimum de 50 adhérents, et souhaitent que l'association reste vigilante pour ajuster ce nombre en fonction de l'évolution des besoins.
- L'association s'engage à garantir la présence d'au moins deux adhérents lors de la distribution pour confectionner les paniers à partir de la production vendue séparément par chaque producteur. Au moins un producteur restera pour confectionner ces paniers avec eux.

- L'association se fait payer les paniers par ses adhérents qui ont commandé des produits.
- L'association paie aux producteurs la production livrée.

2°/ Les productions des premiers paysans à l'initiative de ce projet

Au démarrage de cette coopération, les producteurs engagés dans ce processus devraient être capable de proposer, dans des proportions diverses impossibles à estimer à l'avance, les produits suivants :

- Pain nature, pain aux graines (tournesol et lin), pain 100 % petit épeautre, pain aux noix (noix et graines de courges), farine demi-complète.
- Salades, fèves, petits pois, blettes, épinards, betteraves, radis, courgettes, concombres, melons, pastèques, pastèques à confiture, courges, tomates, poivrons, aubergines, piments, pommes de terre, haricots verts, oignons, ail, ciboule, fenouil, poireaux, chicorées, mâche, basilic, persil, choux kale, choux pommés, choux chinois, choux raves, brocolis, navets, radis noirs, carottes, panais, fraises.
- Narcisses et Jonquilles.
- Confitures et gelées (prunes, mûres, azeroles, arbouses, sureau, coings, thym...).
- Raisin de table, prunes, figues, amandes...
- Des plantes aromatiques et médicinales (seules ou en mélange) en sec.
- Des œufs.
- Des fromages de chèvre.
- Des volailles (poulets, pintades et pigeons)

3°/ Le cadre de la CIBT

Cette initiative de coopération paysanne s'inscrit dans le projet plus global de la « Coopérative Intégrale du bassin de Thau » (CIBT). C'est un projet basé sur l'autonomie, l'autogestion et la coopération, visant à regrouper des personnes qui souhaitent subvenir à leurs besoins fondamentaux (éducation, santé, alimentation, énergie...). Pour y parvenir, elles s'organisent ensemble et soutiennent des projets sociaux et écologiques.

Dans ce cadre là, l'association pour la coopération paysanne devrait également avoir d'autres rôles.

Elle sera une des portes d'entrée pour rejoindre, ou au moins faire connaître la CIBT. Mais elle pourra aussi être un moyen légal pour récolter des fonds (provenant de dons ou de l'organisation d'événements par exemple) qui pourront servir d'une part à financer d'autres projets de la CIBT, et d'autre part à améliorer (jusqu'à un certain point) le revenu (jusqu'ici très limité) des paysans participant à ce système, sans que ceux-ci n'augmentent directement leurs prix.

Pour en savoir plus sur la CIBT : https://cooperativeintegralebassindethau.wordpress.com
Ou nous contacter à l'adresse : coopintegrale-bt@riseup.net

Si vous ne souhaitez pas vous investir dans la « Coopérative Intégrale » dans son ensemble, vous pourrez quand même participer au projet de coopération paysanne dont il est question ici et acheter une production alimentaire « bio » et locale par ce biais là.

Vous resterez libre de participer ou non aux Assemblées Générales, réunions et ateliers de la CIBT. Vous serez simplement averti qu'une part des recettes de l'Association pour la Coopération Paysanne pourra être reversée à la Coopérative Intégrale pour d'autres projets qu'elle défend.